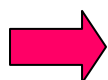


Troubles Spécifiques du Langage Ecrit (TSLE)

Dyslexies - dysorthographies



**Aménagements scolaires
selon le trouble**

Edité par le  **RÉSEAU
NormanDys**

Remerciements à l'équipe du CRTLA - CHU de Caen, APEDYS Orne, l'ANPO, NormanDys qui ont élaboré ce livret et aux autres personnes, enseignants, médecins... qui ont contribué à sa mise au point.

CHUCaen



APEDYS Orne

A.N.P.O.
Association Normande pour la Prévention en Orthophonie

 **RÉSEAU
NormanDys**

Sommaire

1. Eléments généraux
2. Aménagements scolaires selon le trouble :
 - lecture
 - transcription (orthographe, grammaire, conjugaison)
 - faiblesse lexicale
 - compréhension de la structure du texte (macrostructure)
 - organisation dans le temps et dans l'espace
 - mémoire de travail
 - fatigue et trouble de l'attention

Dans les plaquettes complémentaires...

- **TSLE éléments généraux**
 - Dépistage
 - Définitions : Troubles Spécifiques du Langage Ecrit
 - Que faire quand on suspecte un TSLE ?
 - Que faire une fois le diagnostic posé ?
 - Comment favoriser l'accès aux apprentissages ? (généralités)
 - Références bibliographiques
- **TSLE aménagements en fonction de la matière enseignée**
 - Eléments généraux
 - Signes d'appel par matière
 - Aménagements scolaires par matière



Les troubles spécifiques du langage écrit concernent 6 à 8% des enfants d'âge préscolaire et scolaire (données INSERM *).

* *Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie : bilan des données scientifiques*. Expertise collective de l'INSERM. 2007, Editions INSERM, Paris.

Eléments généraux

Reconnaître l'enfant dans ses difficultés spécifiques

- Accepter sa lenteur : il a besoin de temps pour traiter une information quelle qu'elle soit
- Garder à l'esprit que les difficultés de mémoire interviennent dans toutes les activités proposées en classe ou à l'extérieur (cours de sport...)
- Etre attentif aux signes de fatigue, aux difficultés d'attention soutenue et de concentration (le stimuler, l'interpeler régulièrement)
- Encourager l'enfant dans les moments de difficulté, le valoriser dans ce qu'il sait faire
- Privilégier la qualité à la quantité : limiter la quantité d'écrit mais en exiger une certaine qualité

Aménagements scolaires : principes généraux

- Certains aménagements peuvent être utilisés pour le groupe classe et ainsi profiter à d'autres élèves
- Expliquer les difficultés et la raison des aménagements (il ne s'agit pas d'une inégalité de traitement, mais une compensation d'une situation de handicap dûe à un trouble)
- Pratiquer le tutorat (par un camarade de classe à l'aise dans les apprentissages)
- **Soutenir, encourager, valoriser** (la créativité, les goûts artistiques, le sens de l'esthétique souvent développé)
- Il s'agit souvent d'enfants fatigables qui ont besoin de profiter autant que les autres (voire plus) des moments de détente : éviter d'utiliser la récréation pour reprendre un exercice non fini ou une explication
- Eviter les situations entraînant une perte des repères spatiaux (changements de place...)
- **Aider à l'organisation** du temps et de l'espace, à la planification du travail: utiliser un parapheur, des codes-couleurs
- S'appuyer sur le plaisir d'apprendre, le restaurer si nécessaire
- **Favoriser l'autonomie** progressive



- Chaque enfant est unique : tous les enfants dyslexiques ne présentent pas les mêmes troubles et ils n'y réagissent pas non plus de la même manière.
- Un enfant dyslexique ne présentera donc pas tous les troubles cités ci-après.
- Les aménagements proposés seront à adapter à chaque enfant en fonction de ses difficultés.

Quelques aménagements en fonction du trouble

Pour « minimiser » les difficultés de lecture

- Favoriser l'automatisation du découpage en syllabes, puis des correspondances entre les lettres et les sons
- Laisser lire avec l'aide du doigt, permettre l'utilisation d'un cache pour favoriser le suivi de la ligne
- Veiller à l'acquisition d'un stock de mots mémorisés globalement (mots-outils : le , la, les, dans, est...)
- Toujours **favoriser l'accès au sens**
- Eviter la lecture à haute voix, les commentaires devant la classe

Pour favoriser l'apprentissage de l'orthographe, de la grammaire et des conjugaisons

- Ne pas hésiter à **répéter**, à revenir plusieurs fois sur ce qui a déjà été travaillé
- **Limiter** le nombre de mots à apprendre dans une liste et la fractionner dans le temps (donner par exemple les mots à apprendre à l'avance et non la veille), éviter les auto-dictées, proposer des dictées à trous
- Dans un mot, **distinguer** ce qui revient à la phonétique de ce qui tient à l'orthographe d'usage : les coder différemment (ex : usage en gras : forêt)
- Inciter l'enfant à faire **plusieurs relectures** successives: une pour la phonétique, une pour l'orthographe d'usage, une pour la grammaire avec des objectifs précis (ex : faire attention aux pluriels...)
- **Limiter** le nombre de mots « techniques » et veiller à ce qu'ils soient bien compris (exemple des mots nouveaux : « adverbe », « pronom personnel »...) : l'apprentissage du vocabulaire utilisé pour la grammaire et la conjugaison est comparable, pour un enfant dyslexique, à l'apprentissage d'une nouvelle langue

Pour compenser la faiblesse lexicale (manque de vocabulaire)

- Vérifier la compréhension des mots du texte. Les « sortir » du texte en marge avec une définition simple et si possible une image
- Rechercher des mots de la même famille, des synonymes, des contraires
- Expliciter le lien entre sens et orthographe (étymologie, raisonnement grammatical)
- Constituer un petit carnet de mots nouveaux avec leurs définitions, consultable au besoin

Pour compenser les difficultés de compréhension de la structure du texte (macrostructure)

- Favoriser la discussion en classe, l'analyse de la macrostructure et la synthèse du texte
- Mettre en ordre les idées du texte au tableau
- Mettre en évidence la **construction du texte**, les liens logiques et chronologiques, les éléments implicites
- Pratiquer le **résumé**
- Sélectionner des textes « d'appui » (descriptif, narratif, documentaire...) qui permettront par la suite à l'élève d'identifier la nature du texte rencontré

Pour faire face aux difficultés d'organisation dans le temps et dans l'espace

- Détailler la méthode, élaborer un **plan de travail**, utiliser des tableaux, des couleurs
- Utiliser une **présentation claire**, concise, aérée, épurée pour éviter la surcharge d'informations, source de confusions
- **Faciliter le repérage dans le temps** : préciser régulièrement à quel moment de la journée on est, utiliser un emploi du temps à code couleurs (une couleur par matière) et un calendrier
- **Faciliter le repérage dans l'espace** : organiser le bureau, en respectant le code couleur par matière, utiliser un trieur pour les feuilles et un carnet de texte, donner à l'enfant des repères de l'organisation spatiale de la classe, de l'école, éviter les situations entraînant une perte des repères spatiaux (changements de place)

Pour soulager la mémoire de travail

- Enoncer les consignes le plus clairement et le plus simplement possible, les répéter, les reformuler si nécessaire, s'assurer qu'elles soient comprises
- **Fractionner** les temps de parole de l'enseignant (laisser des temps de silence) pour permettre à l'élève de se faire des représentations mentales et de les mémoriser
- Utiliser des **moyens mnémotechniques** visuels ou auditifs divers (anecdotes, code couleur, surlignage...), des supports variés (couleurs, schémas ou dessins, explications orales)
- Agrémenter d'exemples, de comparaisons
- Expliquer puis dicter (et non en même temps) un résumé court avec les mots, les dates, les formules à retenir
- Construire ensemble, en classe, des stratégies de compréhension et de mémorisation
- Fournir une **synthèse écrite** du cours avant celui-ci : cela limite la copie, libère l'attention et permet de garder une trace correcte, non entachée d'erreurs

Pour limiter la fatigue, les difficultés d'attention

- **Fractionner** le travail
- Travailler dans le calme, éviter les sources de distraction
- **Eviter la copie** autant que possible (fourniture de photocopiés clairs ou fichiers avec une police de caractère très lisible (ex arial 14), enregistrement avec un magnétophone, tutorat)
- Faciliter la détente lors de temps bien précis ou lorsque l'occasion se présente (se lever pour aller porter un papier...)

Références

Pour aller plus loin, quelques références :

Ouvrages généraux

- Société Française De Pédiatrie (2010) *Difficultés et troubles des apprentissages chez l'enfant à partir de 5 ans.* (en ligne) http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/Difficultes_et_troubles_des_apprentissages_chez_l_enfant_a_partir_de_5_ans.pdf
- Ogier, O. (2009). *Dys sur dix, le parcours de mon enfant dyslexique*, Jacques André Editeur
- Lahalle, F. (2008). *Vivre avec la dyslexie*, INSHEA
- Revol, O. (2006). *Même pas grave, l'échec scolaire, ça se soigne*, Editions JC Lattes,
- Dansette, G., Piazza, M. (2004). *Dyslexie : dépistage à l'école au quotidien, conseils pratiques*, Editions J.Lyon
- Plantier, G. (2000). *Les malheurs d'un enfant dyslexique*, Editions Albin Michel
- Guilloux, R. (n.d.) *L'effet domino "Dys"*, Editions Chenellière Education

Ouvrages généraux spécialisés

- Ecalle, J., Magnan, A. (2010). *L'apprentissage de la lecture et ses difficultés*, Editions Dunod
- INSERM (2007) *Dyslexie, dysorthographe, dyscalculie, bilan des données scientifique*, éditions INSERM
- Despinoy, M. (2004) *Comprendre et soigner l'enfant en échec scolaire*, Editions Dunod
- Billard, C., Touzin, M. (2004) *Troubles spécifiques des apprentissages: L'état des connaissances, Les troubles du langage écrit*, Signes Editions
- Egaud, C. (2001) *Les troubles spécifiques du langage oral et écrit: « champ de réflexions, champ d'actions »*, CNDP/CRDP Lyon
- Habib, M. (2000) *Dyslexie, le cerveau singulier*, Editions Solal

DVD

- Billard, C., Touzin, M. (n.d.) *Une approche résolument concrète des troubles spécifiques des apprentissages*, Signes éditions
- Couteret, P. (2004) *Troubles spécifiques du langage oral et écrit*, INSHEA

Guides pratiques

- Reid, G., Green, S. (2010) *100 idées pour venir en aide aux enfants dyslexiques*, éditions Tom Pouce
- Crunelle, D. (2010) *Aider l'élève dyslexique au collège et au lycée*. CNDP/CRDP Pas de Calais
- Crunelle, D. (2006) *Dyslexie ou difficultés scolaires au collège*. CNDP/CRDP Pas de Calais
- Romagny, D-A. (2005) *Repérer et accompagner les troubles du langage*, Editions chronique sociale
- Jacquier-Roux, M. (2003) *Dyslexie: prise en compte au collège*, Editions ANAE

Sites Internet

- www.reseau-normandys.org
- www.apedys.org, membre d'ANAPEDYS
- Autres sources disponibles dans la rubrique « liens utiles » de ces deux sites

Quelques textes législatifs et réglementaires :

- Code de l'Education Nationale – *articles 321-3 et 321-4 sur la prise en compte des besoins de chaque élève*
- Ministère de l'Education Nationale - *Arrêté du 21 janvier 2008 relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs* - JOFR n°31 du 6 février 2008
- Ministère de l'Education Nationale - *Circulaire sur les principes et modalités de l'éducation prioritaire* - n° 2006-058 du 30-03-2006 – BO n° 14 du 06/04/2006
- Ministère de l'Education Nationale - *Circulaire sur la mise en œuvre et suivi du projet personnalisé de scolarisation* - n° 2006-126 du 17-08-2006 – BO n° 32 du 07/09/2006
- Ministère de l'Education Nationale - *Décret relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap* - n°2005-1617 du 21 décembre 2005 – JOFR du 03 janvier 2006
- Code de l'action Sociale et de la Famille - *Décret relatif à la maison départementale des personnes handicapées* - n°2005-1587 du 19 décembre 2005
- Code de l'action sociale et de la Famille - *Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées* - n°2005-102 du 11 février 2005 – JOFR n°36 du 12 février 2005
- Ministère de l'Education Nationale - *Circulaire sur l'organisation des examens et concours de l'enseignement scolaire pour les candidats en situation de handicap* - n° 2003-100 du 25-06-2003 – BO n° 27 du 03/07/2003 - modifiée par la circulaire 2006-215 du 26/12/2006 - BO du 04/01/2007
- Ministère de l'Education Nationale - *Plan d'action pour les enfants atteints d'un trouble spécifique du langage* ; J-C RINGARD Inspecteur d'Académie, Directeur des services Départementaux de l'Education Nationale de la Loire-Atlantique, F VEBER, chargée de mission auprès du directeur de l'hospitalisation et de l'organisation des soins. [en ligne] disponible sur le site <[http:// www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)>

Adresses utiles

Maison Départementale des Personnes handicapées

Calvados

17 rue du 11 novembre
14000 CAEN (France)
Tél. : 0 800 100 522 –
<http://www.cg14.fr/quotidien/solidarite-social/handicap/mdph.asp>
Mail : mdph@cg14.fr

Manche

32 rue Croix Canuet
50009 SAINT-LO cedex (France)
Té : 0 810 10 10 50 –
<http://handicap.manche.fr/>
Mail : info@mdph50.fr

Orne

13 r Marchand Saillant
61000 ALENCON (France)
Tél. : 0 800 61 61 00
<http://www.mdp61.fr/>
Mail : boîte contact sur site

Inspection Académique

Calvados

2 Place de l'Europe BP 36
14208 Hérouville Saint-Clair Cedex
Tél : 02 31 45 95 00
Serveur vocal : 02 31 45 96 00
Fax : 02 31 45 96 36/ 37
<http://www.ac-caen.fr/calvados/>
Mail : ce.ia14@ac-caen.fr

Manche

12 rue de la Chancellerie BP 442
50002 Saint-Lô Cedex
Tél : 02 33 06 92 00
Fax : 02 33 57 97 08
<http://www.ac-caen.fr/manche/>
Mail : ce.ia50@ac-caen.fr

Orne

Cité Administrative
Place Bonet
61013 Alençon Cedex
Tél: 02 33 32 50 50
Fax : 02 33 32 25 27
<http://www.ac-caen.fr/orne/>
Mail : ce.ia61@ac-caen.fr

Réseau de santé NormanDys

6 avenue de Glattbach
14760 Bretteville sur Odon
Tél 02 31 15 53 70
Fax 02 31 96 39 78
Mail : info@reseau-normandys.org
<http://www.reseau-normandys.org>



membre de la Fédération Nationale des Réseaux de Santé
Troubles du Langage et des Apprentissages



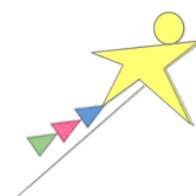
Centre de Référence des Troubles du Langage et des Apprentissages (CRTLA)

CHU de Caen
6 avenue de Glattbach
14760 Bretteville sur Odon
Tél 02 31 06 59 00
Fax 02 31 06 59 03
Mail : lopez-r@chu-caen.fr



Association de parents APEDYS Orne Membre d'ANAPEDYS

La fontenelle
61310 Silly en Gouffern
Tél 02 33 36 06 57
Mail : apedys61@wanadoo.fr
<http://www.apedys.org>



Cette plaquette a été éditée par le Réseau NormanDys,
avec le soutien de l'ARS de Basse Normandie

